

Nom prénom :

Administration communale de Stavelot
Place Saint-Remacle 32
4970 Stavelot

Adresse :

Le 1er février 2020

M. le Bourgmestre et membres du Collège communal de Stavelot,

Par la présente, nous vous communiquons notre **ferme opposition** au projet d'installation d'une éolienne d'une hauteur de maximum 200 m sur le site dit de Dauvister, rue Crufer 8 à 4970 Francorchamps.

Nous vous signalons également que nous avons appris l'existence de l'enquête publique au dernier moment, que nous n'avons pas eu le temps de consulter le dossier, que le délai était beaucoup trop court, que nous n'avons donc aucune information précise et que nous **regrettons vivement** que pour des projets d'une hauteur telle, qui vont impacter de nombreux riverains, il n'y ait eu aucun affichage dans des périmètres plus larges, ni de lettres envoyées aux riverains des villages déjà touchés par le parc du Cronchamps.

D'après nos estimations, cette éolienne sera implantée à 550 m de la première habitation, voir moins, ce qui est clairement insuffisant.

La région est déjà impactée par le cumul du bruit de l'autoroute, du circuit de Francorchamps et nous venons d'apprendre l'autorisation de 6 éoliennes à Cronchamps ! Il apparaît clairement que les 5 éoliennes supplémentaires seront implantées par la suite, dès le démantèlement de la Boucle de l'Est.

Le projet des 6 éoliennes de Bernister-Burnenville est en cours d'étude d'incidence.
Le projet des 2 éoliennes de la Sofico est sans nouvelle pour l'instant.

Nous allons potentiellement être entourés de 20 éoliennes d'environ 150 à 200 m de haut !

Nous émettons des inquiétudes réelles en matière de santé publique ayant trait aux infrasons, aux champs électromagnétiques et aux effets stroboscopiques.

Notre paysage sera déjà fortement impacté par le projet de rehaussement de la ligne à haute tension « Boucle de l'Est » et le parc du Cronchamps.

Toutes ces éoliennes (tant en nombre qu'en dimension) ne feront que dégrader la beauté de nos paysages.

Nous craignons également la dévalorisation de la valeur immobilière des habitations et des parcelles à bâtir ainsi que les pertes pour le secteur touristique.

Par principe de précaution, nous demandons au Bourgmestre de protéger le bien-être et la sécurité de ses riverains impactés ainsi que l'intérêt environnemental, touristique et économique de notre région.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les membres du Collège, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature(s)